

Fiche de spécifications		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programme</i> : R3	<i>Niveau</i> : Individu
Catégorie socioprofessionnelle détaillée : CS		
	<i>Date</i> : 18/06/2019	<i>Numéro de version</i> : 6

On note CSD la catégorie socioprofessionnelle détaillée d'un individu actif occupé.

On note CSDA la catégorie socioprofessionnelle détaillée antérieure d'un individu chômeur ou inactif.

On calcule la CSD à partir des données déclarées. On redresse la CSD dans un deuxième temps.

Rappels généraux

➤ Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.

➤ Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).

Champ des individus

La CSD d'un individu n'a de sens que s'il n'est pas supprimé (L_ANAI_R≠SU4 et SU5) et dans l'échantillon complémentaire, dans l'EDP ou dans l'EFL : individus résidant dans un logement ordinaire (LNATUR_R=L1), en HMSA (LNATUR_R=L2 ou L3) ou marinière (LNATUR_R=L4)¹ de l'échantillon complémentaire (COMPL=1), de l'EDP (EDP=1) ou de l'EFL (ENQUETE_FAMILLE=1) ou résidant en communauté (CPOPC_R=1) avec (COMPL_X=1 ou EDP_X=1).

La valeur des individus supprimés, n'appartenant pas à un logement ordinaire ou à l'échantillon complémentaire, à l'EDP ou à l'EFL est « » ; la valeur de l'indicateur de redressement est « / » (null pour les individus supprimés).

Définition

➤ Variable en entrée :

Indicateur redressé de travail antérieur (DEJAT_R)	
Modalité	Signification
1	A déjà travaillé
2	N'a jamais travaillé

➤ Variable en sortie :

Catégorie socioprofessionnelle détaillée (CS_R)	
Modalité	Signification
Code sur 2 positions	Catégorie socioprofessionnelle détaillée

Règles de gestion, de calcul et hypothèses de redressement

➤ La CSD d'un individu et son type d'activité sont cohérentes :
– la CSD d'un actif employé se déduit de sa profession ;

¹Les marinières sont normalement dans l'échantillon complémentaire.

- celle d'un chômeur ou d'un retraité se déduit de sa profession antérieure² active.
- celle d'un individu n'ayant jamais travaillé ou d'un étudiant de 15 ans ou plus est particulière.
- celle des autres individus (enfant de 13 ans ou moins, au foyer...) se déduit de l'âge de l'individu³.

➤ Les règles de gestion induisent les règles de calcul. Lors du calcul, on ne s'assure cependant pas que :

- un chômeur ou un retraité n'a pas déclaré de profession antérieure ;
- la profession antérieure d'un chômeur ou d'un retraité est celle d'un individu inactif.

Le redressement s'appuie sur les hypothèses selon lesquelles :

- si la profession d'un chômeur est déclarée, on en déduit la CSD ;
- la CSD d'un chômeur se déduit probablement de l'âge et du sexe⁴ ;
- si la profession d'un retraité est déclarée, on en déduit la CSD.
- la CSD d'un retraité se déduit probablement de l'âge et du sexe⁵.

Création de l'âge en 18 tranches (TAGE18), variable intermédiaire

L'âge en 18 tranches (TAGE18) est utilisé pour ce redressement uniquement.

Âge en 18 tranches (TAGE18)	
Modalité	Signification
1	$14 \leq \text{AGER_R} \leq 16$
2	$17 \leq \text{AGER_R} \leq 19$
3	$20 \leq \text{AGER_R} \leq 24$
4	$25 \leq \text{AGER_R} \leq 29$
5	$30 \leq \text{AGER_R} \leq 34$
6	$35 \leq \text{AGER_R} \leq 39$
7	$40 \leq \text{AGER_R} \leq 44$
8	$45 \leq \text{AGER_R} \leq 49$
9	$50 \leq \text{AGER_R} \leq 54$
10	$55 \leq \text{AGER_R} \leq 59$
11	$60 \leq \text{AGER_R} \leq 64$
12	$65 \leq \text{AGER_R} \leq 69$
13	$70 \leq \text{AGER_R} \leq 74$
14	$75 \leq \text{AGER_R} \leq 79$
15	$80 \leq \text{AGER_R} \leq 84$
16	$85 \leq \text{AGER_R} \leq 89$
17	$90 \leq \text{AGER_R} \leq 94$
18	$95 \leq \text{AGER_R}$

Utilisation de l'âge en 10 tranches (TAGE9B), variable intermédiaire

L'âge en 10 tranches (TAGE9B) est utilisé pour les redressements des variables suivantes de niveau individu :

- profession (PROF_R) ;
- statut (STAT_R) ;
- type d'emploi (EMPL_P_R) ;
- catégorie sociale (CS_R) ;
- quotité de travail à temps partiel (TP_R).

²Voir table de valeurs dans l'algorithme de calcul.

³Voir table de valeurs dans l'algorithme de calcul.

⁴Voir dans de valeur dans la spécification du redressement.

⁵Voir dans de valeur dans la spécification du redressement.

Âge en 10 tranches (TAGE9B)	
Modalité	Signification
0	$0 \leq \text{AGER_R} \leq 13$
1	$14 \leq \text{AGER_R} \leq 19$
2	$20 \leq \text{AGER_R} \leq 24$
3	$25 \leq \text{AGER_R} \leq 29$
4	$30 \leq \text{AGER_R} \leq 39$
5	$40 \leq \text{AGER_R} \leq 49$
6	$50 \leq \text{AGER_R} \leq 54$
7	$55 \leq \text{AGER_R} \leq 59$
8	$60 \leq \text{AGER_R} \leq 64$
9	$65 \leq \text{AGER_R}$

Création du statut d'activité antérieure en 2 modalités (STATAV2), variable intermédiaire

Cette variable est utilisée pour les redressements des variables suivantes de niveau individu :

- catégorie sociale (CS_R);
- catégorie sociale antérieure (CSA_R)

Statut d'activité antérieure en 2 modalités (STATAV2)	
Modalité	Signification
1	Salarié (STATAV_R=1)
2	Indépendant ou aide familiale (STATAV_R=2 ou 3)

Utilisation du diplôme en 4 modalités (DIPL4), variable intermédiaire

Le diplôme en 4 modalités (DIPL4) est utilisé pour les redressements des variables suivantes de niveau individu :

- catégorie sociale (CS_R) ;
- catégorie sociale antérieure (CSA_R)
- statut d'activité antérieure (STATAV_R) ;

Diplôme en 4 modalités (DIPL4)	
Modalité	Signification
0	Sans diplôme (DIPL_R commence par « 0 »)
1	CEP, Brevet, CAP, BEP (DIPL_R=11, 12, 13 ou 14)
2	Baccalauréat (DIPL_R =15 ou 16)
3	Supérieur au baccalauréat (DIPL_R=17 ou 18)

Création de la catégorie socioprofessionnelle détaillée (PROF12), de la catégorie socsocioprofessionnelle détaillée antérieure (CSAX12),

La variable PROF12 est égale aux 2 premiers caractères de la profession (PROF_R).

La variable CSAX12 est égale aux 2 premiers caractères de la profession antérieure (PROFA_C).

Création de la profession déclarée (PCSX) et de la catégorie socioprofessionnelle détaillée associée (PCSX12), variables intermédiaires⁶

La profession déclarée (PCSX) et sa catégorie socioprofessionnelle détaillée (PCSX12) ne sont utilisées que pour ce redressement. La profession codée est la profession salariée (PROFS_C) ou la profession indépendante (PROFI_C).

Si la profession salariée est codée (PROFS_C) **Alors** on prend celle-là
Sinon on prend la profession indépendante (PROFI_C).

Par la suite, les deux premiers caractères de la profession déclarée (PCSX) constituent la catégorie socioprofessionnelle détaillée (PCSX12).

Action d'imputation sur la catégorie socioprofessionnelle détaillée (CS_R)⁷

Indicateur de redressement de la catégorie socioprofessionnelle détaillée (I_CS_R)	
Modalité	Signification
1	Chômeur (TYPACT_R=12) de CSDA d'inactif (CSAX12=71, 72, 74, 75, 77, 78 ou de 83 à 86)
2	Chômeur (TYPACT_R=12) de CSDA non déclarée ou indiquant que l'individu n'a jamais travaillé (CSAX12=81) alors qu'il déclare avoir déjà travaillé (DEJAT_R=1)
3	Retraité (TYPACT_R=21) avec une CSDA de chômeur n'ayant jamais travaillé ou d'inactifs divers (autres que retraités) (CSAX12=81 ou de 83 à 86) ou une CSDA non déclarée
C	Valeur cohérente

Les régions d'incohérence correspondent aux régions dans lesquelles la CSDA est mal déclarée. Les redressements consistent à imputer la valeur donnée par la profession (CS).

➤ 1^{re} région d'incohérence (I_CS_R=1)

Si le chômeur n'a jamais travaillé (DEJAT_R=2) alors on l'indique (CS_R ← 81)

Sinon si sa profession déclarée est celle d'un actif (PCSX12 valorisée et PCSX12≠71, 72, 74, 75, 77, 78, 81 et de 83 à 86)

alors la CSD est celle de la profession déclarée (CS_R ← PCSX12)

sinon CS_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même type d'activité (TYPACT_R), de même sexe (SEXE_R) et de même âge en 10 tranches (TAGE9B)

En cas d'absence de donneur, on impute à partir de la table suivante⁸ :

		Sexe (SEXE_R)	
		1	2
Âge en 10 tranches (TAGE9B)	1	63	55
	2	63	54
	3	63	54
	4	63	54
	5	63	54
	6	63	54
	7	63	54
	8	63	56
	9	67	56

⁶ Techniquement, la création de la profession déclarée est antérieure à l'algorithme de calcul.

⁷ Techniquement, le calcul de la CSD pour les individus incohérents est effectué en début de programme ; celui des individus cohérents intervient à la fin du traitement. L'ordre de traitement a été changé dans cette version de fiche de spécifications pour plus de compréhension et pour rester homogène avec l'ordre des traitements dans les autres fiches. Les traitements gagneraient en simplicité si les redressements étaient inclus dans l'algorithme de calcul.

⁸ Dans cette région d'imputation, les individus sont chômeurs et âgés de 14 ans ou plus.

➤ **2° région d'incohérence (I_CS_R=2)**

Si sa profession déclarée est celle d'un actif (PCSX12 valorisée et PCSX12≠71, 72, 74, 75, 77, 78, 81 et de 83 à 86) alors la CSD est celle de la profession (CS_R ← PCSX12)

Sinon CS_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même type d'activité (TYPACT_R), de même sexe (SEXE_R) et de même âge en 10 tranches (TAGE9B)

En cas d'absence de donneur, on réalise une imputation à partir du même tableau que pour la première région.

➤ **3° région d'incohérence (I_CS_R=3)**

Si la profession indépendante (PROFI_C) ou salariée (PROFS_C) est active ou de retraite, la CSD se lit sur la profession déclarée⁹:

PCSX12	CS_R	Libellé
71 à 78	PCSX12	-
11 à 13	71	Ancien agriculteur exploitant
21 à 23	72	Ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise
31 à 38	74	Ancien cadre
42 à 48	75	Ancienne profession intermédiaire
52 à 56	77	Ancien employé
62 à 69	78	Ancien ouvrier

Sinon (PCSX12 n'est pas déclarée ou renvoie à la CS d'un inactif autre que celle de retraité), alors

Si DEJAT_R=1 :

CS_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même type d'activité (TYPACT_R), de même sexe (SEXE_R), de même diplôme en 4 modalités (DIPL4), de même statut d'activité antérieure en 2 modalités (STATAV2) et de même âge en 18 tranches (TAGE18)

En cas d'absence de donneur, on impute à partir de la table suivante¹⁰ :

		Sexe (SEXE_R)	
		1	2
Âge en 10 tranches (TAGE9B)	4	72	77
	5	77	77
	6	78	77
	7	78	77
	8	78	77
	9	78	77

Si DEJAT_R=2 :

CS_R ← On impute à partir de la table suivante :

AGER_R	CS_R	Libellé
AGER_R < 60	85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans
AGER_R ≥ 60	86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus

⁹Techniquement, on exclut les modalités inexistantes de la CSD : 73, 76, 32, 36 et 66. On laisse la CSD non valorisée si la profession antérieure est non déclarée ou déclarée comme inactifs divers (autre que retraités).

¹⁰Dans cette région d'imputation, les individus sont retraités et âgés de 34 ans ou plus.

Algorithme de calcul pour les unités cohérentes

Si l'individu est actif occupé (TYPACT_R=11) **Alors** la CSD est donnée par la profession (CS_R ← PROF12)

Si l'individu est chômeur (TYPACT_R=12) **Alors**

S'il n'a pas déclaré de profession antérieure (PROFA_C) et qu'il déclare n'avoir jamais travaillé (DEJAT_R=2) **Alors** on l'indique (CS_R ← 81)

Sinon **S'il** a déclaré une profession antérieure, on en reprend la CSDA (CS_R ← CSAX12).

Si l'individu est retraité (TYPACT_R=21), alors la CSD est donnée par certaines CSDA¹¹ :

CSAX12	CS_R	Libellé
71, 72, 74, 75, 77 et 78	CSAX12	-
11 à 13	71	Ancien agriculteur exploitant
21 à 23	72	Ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise
31, 33, 34, 35, 37 et 38	74	Ancien cadre
42 à 48	75	Ancienne profession intermédiaire
52 à 56	77	Ancien employé
62 à 69 sauf 66	78	Ancien ouvrier

Si un élève de 14 ans ou plus ou un stagiaire non rémunéré (TYPACT_R=22), **Alors** la CSD l'indique (CS_R ← 84).

Si l'individu a moins de 14 ans, est au foyer ou a un type d'activité autre (TYPACT_R=23, 24 ou 25) **Alors** la CSD est donnée par son âge (AGER_R) :

Âge (AGER_R)	CS_R	Libellé
<60	85	Personnes diverses sans activité prof. de moins de 60 ans (sauf retraités)
≥ 60	86	Personnes diverses sans activité prof. de 60 ans et plus (sauf retraités)

Rappel de modalités

L'âge de l'individu en nombre d'années révolues (AGER) varie entre 0 et 121.

Nature du logement (LNATUR)	
Modalité	Signification
L1	Logement ordinaire (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L2	Habitation mobile (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L3	Logement fictif des sans-abris (regroupés par zone de collecte)
L4	Marinier (repéré par une feuille bateau)
L5	Communauté (repérée par une FC)
L6	Logement ordinaire ou habitation mobile non enquêté (recensé par une FLNE)

Type d'activité (TYPACT)	
Modalité	Signification
11	Actif ayant un emploi
12	Chômeur
21	Ancien actif
22	Élève de 14 ans ou plus, stagiaire non rémunéré
23	Personne âgée de moins de 14 ans

¹¹ Techniquement, on exclut les modalités inexistantes de la CSD : 73, 76, 32, 36 et 66. On laisse la CSD non valorisée si la profession antérieure n'est pas déclarée ou déclarée comme inactifs divers (autre que retraités).

24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif (dont détenu ou chômeur déclarant ne pas chercher d'emploi)

Sexe de l'individu (SEXE)	
----------------------------------	--

Modalité	Signification
1	Masculin
2	Féminin